



Commission départementale consultative des gens du voyage des Côtes d'Armor

Compte rendu

Jeudi 7 mars 2013

La commission consultative était co-présidée par le **préfet des Côtes d'Armor, Pierre SOUBELET** et la **vice-présidente du conseil général, Paule QUEMERE**.

Présents :

- **Etienne BRUN-ROVET**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet
- **Christine PIVIN**, chef du service RSA, DACA, conseil général
- **Philippe TROEL**, responsable de service « animation et vie sociale » à la CAF
- **Blandine BISILLIAT-DONNET**, présidente de la CAF
- **Pascal VAUTHIER**, gendarmerie nationale, adjoint au commandant de groupement
- **Amine BENZIDIR**, adjoint au chef de cabinet du préfet
- **Isabelle LOUARN**, DDTM, SPLU, politique du logement
- **Francis RENARD**, responsable mission insertion DDCS
- **Christophe BUZZI**, directeur adjoint de la DDCS
- **Jacques BLANCHARD**, adjoint au maire de Ploufragan
- **Loïc BIDAULT**, vice-président de Saint-brieuc Agglomération
- **Rodène VAILLANT**, responsable du service proximité et médiation à Saint-Brieuc Agglomération
- **Cathy INIZAN**, coordonnatrice - médiatrice service proximité et médiation Saint-Brieuc Agglomération
- **Patrick DAVEU**, vice-président de la communauté de communes de Plancoët-Val-D'Arguenon
- **Alain SAEZ**, adjoint à la mairie de Créhen
- **Roland ARNOLD**, adjoint à la mairie de Pluduno
- **Gino FERRET**, président de l'association Itinérance
- **Marie-Claude GARCIA LE QUEAU**, directrice de l'association Itinérance
- **Agnès Chevalier**, membre de l'association Itinérance
- **Steve RAOULT**, représentant gens du voyage
- **Jean-Pierre RAOULT**, représentant gens du voyage, membre d'Itinérance
- **Iuna ROLLAND**, chargée de mission pour l'animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – préfecture et conseil général des Côtes d'Armor

Excusés :

- **Pierre BENAYCH**, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor
- **Myriam MENAGER**, IEN circonscription Loudéac en charge du dossier GDV à la direction académique
- **Gérard LE GUILLOUX**, conseiller général
- **Jean-Marie PEPERS**, directeur de la CAF
- **Céline SCHOUBERT-LE PUT**, chef de service logement, DEET, conseil général
- **Francine GOUHIER**, chef de service prévention et action sociale, DACA, conseil général
- **Marie-Noëlle MILTEAU**, chargée de mission PDALPD à l'ADIL
- **Marie-Christine CLERET**, vice-présidente du conseil général

Absents :

- **Alain CADEC**, député européen, conseiller général
- **Anne-Marie BERTHAULT**, adjointe au maire de Plérin
- **François ARGOUACH**, membre de la communauté de communes Paimpol-Goëlo
- **Roger KUBRYK**, maire de Plorec-sur-Arguenon
- **Guy Le Clanche**, représentant gens du voyage
- **Annie LE HOUEROU**, députée, maire de Guingamp
- **François De MARTEL**, directeur de la DACA, conseil général

La commission départementale consultative des gens du voyage est introduite par le préfet et la vice-présidente du conseil général.

Le diaporama annexé au présent compte rendu a été présenté en commission. Ce diaporama fait le bilan des objectifs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016. Il présente principalement le travail réalisé dans le département depuis la dernière commission consultative de mars 2012.

Sont consignées dans ce présent compte rendu les différentes interventions qui ont eu lieu lors de la commission consultative lors de la présentation du diaporama.

La thématique des aires d'accueil :

Aire d'accueil de Ploumagoar :

Le préfet s'interroge sur la traduction des préconisations faites en août 2012 à Guingamp Communauté pour l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil.

- Quel calendrier de mise en œuvre de ces préconisations a été défini par Guingamp Communauté ?

Suite de la commission consultative : le préfet adressera un courrier à la collectivité pour solliciter le président à ce sujet.

Transfert de compétence Saint-Brieuc Agglomération :

Depuis janvier 2012, Saint-Brieuc Agglomération a pris la compétence de gestion des aires d'accueil du territoire. Loïc Bidault, vice-président de Saint-Brieuc Agglomération, explique que la mise en place des projets sociaux pour les 8 aires d'accueil se fait en partenariat avec les communes, *Itinérance* et les voyageurs. Selon lui, les communes ne peuvent pas se désengager totalement de la gestion des aires d'accueil : elles sont parties prenantes pour la mise en place des projets sociaux (entre autres pour faciliter l'accès des voyageurs au droit commun et aux services de la collectivité).

Ce qui reste à faire à Saint-Brieuc Agglomération :

- la création d'un terrain pour les regroupements familiaux (1ha)
- la création d'un terrain de grand passage pérenne (4ha)

Loïc Bidault souligne la difficulté de mobiliser autant de foncier : 4ha sur une commune de l'agglomération et 1ha sur la ville de Saint-Brieuc. Il interroge donc le préfet sur la possibilité de revoir à la baisse la taille des terrains.

Le préfet considère que la taille du terrain ne doit pas être un obstacle pour le présenter au services de l'Etat pour examen. Les services de l'Etat détermineront la faisabilité des projets au cas par cas, au regard des objectifs du schéma départemental. La commission départementale consultative peut également donner son avis sur ces projets.

La thématique de l'habitat :

Plusieurs communes du département ont sur leur territoire des voyageurs propriétaires de terrains en situation d'infraction avec le code de l'urbanisme.

Jean-Pierre Raoult, membre de l'association *Itinérance*, explique que parfois ce sont les notaires, en connaissance de cause, qui orientent les voyageurs vers l'achat de terrains où les voyageurs peuvent se retrouver en infraction avec le code de l'urbanisme car ils ne peuvent pas y faire d'aménagements et/ou faire stationner leurs caravanes.

Selon Luna Rolland, chargée de mission pour l'animation du schéma départemental, il est nécessaire de sensibiliser les notaires sur cet enjeu. Cela peut passer entre autre par la mise en place d'un « guide à l'achat de terrains » pour les voyageurs qui souhaitent installer des caravanes à usage d'habitat. Cet objectif est inscrit dans le schéma départemental. Ce sont les services de la DDTM qui ont les compétences pour la réalisation de ce guide.

Le préfet rappelle qu'une modification du PLU ne peut être réalisée que lorsque la démonstration est faite que le terrain agricole ne répond plus à des besoins du monde agricole. Les propositions de modifications de zonage sur un PLU seront examinées avec bienveillance par les services de l'Etat si c'est dans le cadre d'un projet d'habitat adapté conçu en amont par la collectivité.

Les regroupements familiaux de gens du voyage :

Il n'y a aucun terrain pour les regroupements familiaux dans les Côtes d'Armor. Pourtant 14 collectivités sont inscrites au schéma départemental pour la réalisation de ce type de terrain.

Luna Rolland, chargée de mission pour l'animation du schéma départemental, souligne que dans le Morbihan, 6 terrains pour l'accueil des groupes familiaux ont été réalisés par les

collectivités (pour un total de 8 ha). Depuis leur création, les groupes familiaux de voyageurs stationnent sur ces terrains et les stationnements spontanés et/ou illicites ont quasiment disparu de ces territoires.

Steve Raoult, représentant des gens du voyage, rappelle qu'il peut y avoir deux formes de stationnements familiaux. Selon lui il faut faire la différence entre un groupe familial qui se rassemble en période estivale dans le cadre d'activités économiques (ex. commerçants itinérants) ; et un groupe familial qui se rassemble dans le cadre d'évènements particuliers tel qu'un deuil ou qu'une hospitalisation. Ce sont des « cas de force majeure ». La cause du stationnement est différente, il ne faut pas donc pas appréhender ces deux types de stationnements de la même manière.

Les enjeux sociaux du schéma départemental :

La scolarisation :

Gino Ferret, président d'*Itinérance*, rappelle que l'approche de l'école est différente pour les voyageurs et les sédentaires : selon les voyageurs, la « carrière », l'avenir professionnel, ne se joue pas à l'école. Les gens du voyage ne conçoivent pas l'école (et particulièrement le collège) comme un lieu d'apprentissage.

Steve Raoult, représentant des gens du voyage, explique que les voyageurs, les adolescents et surtout les garçons, apprennent leur métier avec le père. Ils vont, dès l'adolescence, accompagner leur père dans son activité professionnelle (artisan, commerçant, travailleur indépendant).

Insertion professionnelle :

Le conseil général précise qu'il a conclu avec *Itinérance* un contrat d'objectif et de moyen (CPOM) qui vise à recentrer l'action de l'association auprès des voyageurs, bénéficiaires du RSA, qui sont à même de suivre un parcours d'insertion sociale et professionnelle sur le département. Ce contrat comporte également une action éducative auprès des jeunes de 12 à 18 ans.

Itinérance évoque les nouvelles restrictions qui s'imposent aux personnes s'inscrivant à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Tout professionnel doit dorénavant :

- soit posséder un C.A.P. ;
- soit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'activité ;
- soit embaucher un salarié possédant le diplôme correspondant à l'activité déclarée.

Précisions apportées par l'association *Itinérance* à la demande du préfet suite à la commission consultative :

C'est une récente décision de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne qui conduit la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor, depuis le 1^{er} janvier 2013, à ne plus immatriculer les personnes qui ne satisfont pas aux conditions de qualification prévues par la loi du 5 juillet 1996 (et son décret d'application du 2 avril 1998). La Chambre de Métier peut informer les services de la préfecture lorsque les justificatifs de la qualification professionnelle ne sont pas fournis.

Ces mesures apparaissent contraignantes pour l'insertion professionnelle des voyageurs qui, souvent, ne remplissent pas les conditions de qualification prévue par la loi pour bénéficier d'une immatriculation professionnelle.

Les projets sociaux menés par les collectivités sur les aires d'accueil des gens du voyage :

Selon Marie-Claude Garcia Le Queau, directrice de *Itinérance*, le travail de l'association serait facilité et plus pertinent si les collectivités maintenaient un lien continu avec l'association. *Itinérance* ne souhaite pas être intégrée uniquement au travail d'élaboration du projet social. Il lui paraît plus constructif que tout au long de l'année, dans la mise en place des projets sociaux sur les aires d'accueil, l'association et les collectivités continuent à échanger et à collaborer.

Mme Bisilliat – Donnet, présidente de la CAF, rappelle que son institution est vigilante sur l'accès au droit commun des gens du voyage. *Itinérance* peut travailler avec les collectivités, mais l'association ne doit pas les remplacer dans leur mission d'animation du projet social de l'aire d'accueil. Les collectivités doivent travailler en collaboration avec *Itinérance* mais ne doivent pas compter uniquement sur l'action de l'association pour leurs projets sociaux.

Philippe Troël, responsable de service « animation et vie sociale » à la CAF, insiste sur la nécessité d'un partenariat réel entre *Itinérance* (son centre social) et les collectivités. L'effort de partenariat et de collaboration doit venir des deux côtés pour que les actions du centre social et celles des projets sociaux soient complémentaires et non juxtaposées.

Le comité technique gens du voyage :

L'association *Itinérance* demande à faire partie du « comité technique gens du voyage », groupe de travail mis en place à l'issue de la commission départementale consultative de mars 2012.

Le préfet et Mme Quéméré, vice-présidente représentant le président du conseil général, proposent que la composition du comité technique ne soit pas modifiée : ce sont les institutions principales financeurs des politiques en faveur des gens du voyage qui y sont représentées. Cette composition du groupe de travail ne doit pas empêcher les coopérations avec l'association *Itinérance* et les collectivités.

L'association, comme les collectivités, peuvent demander à rencontrer le comité technique et vice-versa.

Francis Renard, le représentant de la DDCS au comité technique, précise que celui-ci souhaiterait rencontrer l'association *Itinérance* et Saint-Brieuc Agglomération au cours de la première moitié de l'année 2013. Cette rencontre permettra d'aborder entre autres les enjeux liés aux projets sociaux mis en place sur les aires d'accueil des gens du voyage.

La vice-présidente du conseil général


Paule QUEMERE

Le Préfet


Pierre SOUBELET

19 AVR. 2013